

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2018/12

Séance du 03/12/2018

Publié le
28 DEC. 2018



**MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES (MPGP) POUR LA REALISATION
DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'INITIATIVE PUBLIQUE A
TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DANS LES DEPARTEMENTS DE LA VIENNE
ET DES DEUX-SEVRES**

Informations sur la procédure et délégation au Directeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 03/12/2018, dans la salle cour
d'honneur de l'Hôtel du Département, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **de prendre acte de l'état d'avancement administratif du Marché Public Global de Performances (MPGP) notifié à l'entreprise Orange le 20 juin 2018 tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint ;**
- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes, toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit MPGP, ainsi que toute décision concernant ses avenants, tant que le montant du marché n'en est pas l'objet.**

ADOPTÉ
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

REGIE VIENNE NUMERIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU PRESIDENT N°2

Marché Public Global de Performances (MPGP) pour la réalisation de réseaux de communications électroniques d'initiative publique à très haut débit en fibre optique dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres

Informations sur la procédure et délégation au Directeur

Vienne Numérique est le coordonnateur du groupement de commandes entre Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique, pour l'exécution d'un marché public global de performances (MPGP). Le groupement a confié à Orange une mission composite comprenant la conception, réalisation, exploitation et entretien-maintenance d'un réseau de communications électroniques d'initiative publique à très haut débit en fibre optique sur les premières zones du SDTAN des deux départements, soit 32 000 prises dans la Vienne.

1. Suivi du Marché Public Global de Performances (MPGP)

Depuis la notification du MPGP le 20/06/2018, 3 ordres de service (OS) ont été envoyés au titulaire Orange.

L'OS N°1, en date du 20/06/2018 et annexé à la lettre de notification, ordonnait le commencement des études des secteurs 2 (Jaunay-Clan et Saint-Georges-les-Baillargeaux), 3 (Vivonne et Civray) et 4 (Chauvigny) du département de la Vienne et des secteurs Nord (Bressuire), Centre (Parthenay), Nord-Ouest (Nueil-les-Aubiers) et Sud (La Crèche) pour les Deux-Sèvres.

L'OS N°2 du 26/07/2018, lançait, quant à lui, le démarrage des prestations pour la phase exploitation (y compris entretien-maintenance) dudit marché en ce qui concerne sa tranche ferme (et les Prestations Supplémentaires Éventuelles - PSE - retenues au titre de la notification) à savoir : la création du système d'information (SI) commun à Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique (prix 3.01a du BPU exploitation-maintenance) et l'assistance à la mise en œuvre de l'offre d'accès décrite au chapitre 6.1.1 du programme (prix 3.05 du BPU exploitation-maintenance), à telles fins que ces outils soient opérationnels au moins 3 mois avant la réception des travaux correspondant aux premières prises raccordables.

Enfin, l'OS N°3, datant du 18/10/2018, permet le lancement des études du secteur 1 (Loudun) côté Département de la Vienne.

Il est à préciser qu'une réunion relative au suivi administratif et financier a été tenue le 17/09/2018 entre les services de Vienne Numérique, Deux-Sèvres Numérique et

Orange afin de préciser les règles prévues, tant dans les pièces du marché que dans le tutoriel commun des deux entités publiques, en ce qui concerne le processus de facturation du titulaire et de ses sous-traitants.

Depuis la notification, de nombreuses réunions techniques ont eu lieu. Une réunion hebdomadaire bilatérale et une réunion du comité de pilotage mensuelle sont prévues durant la phase de construction, ainsi que des ateliers techniques dédiés à des sujets le nécessitant. Le détail est fourni dans le rapport d'activité du Directeur présenté à la présente réunion du Conseil d'Administration

2. Délégation de signature du Directeur

Tel que prévu dans la délibération du Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique du 05/06/2018, le Directeur de Vienne Numérique est autorisé à signer, au nom et pour le compte de Vienne Numérique et de Deux-Sèvres Numérique, en tant que coordonnateur, l'acte d'engagement du MPGP et toutes pièces nécessaires à son attribution, sa notification et son démarrage.

Le MPGP donnant lieu à divers actes liés à son exécution, (ordres de service, acceptation des sous-traitants, avenants...), dont Vienne Numérique est le rédacteur et le gestionnaire en tant que coordonnateur, il conviendrait que le Directeur de Vienne Numérique dispose d'une délégation l'autorisant à prendre et signer toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit MPGP, ainsi que toute décision concernant ses avenants, tant que le montant du marché n'en est pas l'objet.

Le Conseil d'Administration sera informé de la mise en œuvre de toutes ces actions à la session la plus proche.

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- **de prendre acte de l'état d'avancement administratif du Marché Public Global de Performances (MPGP) notifié à l'entreprise Orange le 20 juin 2018 ;**
- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes, toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit MPGP, ainsi que toute décision concernant ses avenants, tant que le montant du marché n'en est pas l'objet.**

▪ ▪
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.